

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
ALLERAY/PROCESSION DU LUNDI 3 OCTOBRE 2011**

Ordre du jour :

- 1) Propreté du quartier
- 2) Présentation du projet de minibus de quartier

Etaient présents :

Collège des élus :

Louisa FERHAT, Adjointe au Maire chargée des Conseils de quartier Alleray/Procession et Georges Brassens
Hélène MACE de LEPINAY, Conseillère de Paris
Guy COUDERT, Conseiller d'arrondissement
Isabelle ROY, Conseillère d'arrondissement

Collèges des associations :

Navrozaly KALFANE, Association des locataires Barruel-Procession-La Quintinie-Gager Gabillot-ALBP
Bruno-Gérard AMEGEE, Amégée Somé Union

Collège des habitants :

Brigitte BODILIS
Jocelyne DENIZE
Ulrike KLOPPSTECH
Lucienne RENAULD
Marie DUMESNIL
Dominique BROUARD
Daniel DUGACHARD
Claude BOUVET
Jacques RENARD
Michel LEROY
Huguette LLEDO
Régis POIRRIER

Invités :

Philippe GOUJON, Député-maire du 15^{ème}
Daniel LE DOUR, Ingénieur en chef de la voirie du 15^{ème}
Yvette RANC, Responsable de la section Transports en Commun, Agence de la Mobilité
Jean-Raymond DELMAS, Adjoint au Maire du 15^{ème} chargé de la propreté
Bernard POTHIER, Chef d'exploitation Direction de la propreté
Alain MERCIER, ancien conseiller de quartier Alleray/Procession

Louisa FERHAT précise que le Conseil de quartier a été récemment renouvelé. Elle remercie le public venu nombreux et invite les habitants à partager leurs idées et remarques sur le quartier. Celles-ci permettront de poursuivre les efforts et avancées réalisées jusque là.

Alain Mercier, ancien conseiller de quartier, a été invité à présenter le travail accompli par le précédent Conseil de quartier en matière de propreté.

1) Propreté du quartier

Alain MERCIER : Les membres du précédent Conseil de quartier se sont constitués en 3 groupes : voirie/circulation, culture et propreté. Il faisait partie de ce dernier avec quatre autres Conseillers. Ils ont ainsi divisé le quartier en 5 secteurs puis ont recensés et reportés sur une carte chaque lieu particulièrement souillé par des dépôts d'encombrants, des débordements de poubelles, des mégots, des emballages ou des déjections canines. Ce manque de propreté est le fait de l'incivilité. Le groupe, en relation permanente avec les services techniques de la voirie, a permis d'aider et d'orienter leurs agents. Ainsi, des moyens supplémentaires ont pu être déployés, en fonction des effectifs, à certains endroits. **Alain MERCIER** communique quelques numéros utiles : encombrants 3975, service d'enlèvement des graffitis 0 800 67 67 67, service propreté 01 45 45 86 00. Le travail effectué sur ces trois ans gagne à être poursuivi et le lien avec **Jean-Raymond DEMAS** préservé.

Jean-Raymond DELMAS remercie **Alain MERCIER** pour son implication et indique que le Conseil de quartier Allera/Procession est un de ceux dont le travail est le plus efficace. Il émet le souhait de voir ce travail prolongé et de mettre en place un doublon entre un nouveau conseiller et **Alain MERCIER**.

256 agents travaillent dans le 15^{ème} arrondissement dont 242 sont sur le terrain. 30 à 50 agents supplémentaires sont nécessaires afin de couvrir tous les besoins du 15^{ème}. Ces derniers sont demandés depuis 7 ans. En CICA, il y a trois ans, Monsieur Dagnaud, Adjoint au Maire de Paris, avait promis 20 à 25 agents.

15 à 20 tonnes d'encombrants sont collectés chaque jour sachant que 70% des dépôts sont sauvages. 70% de procès verbaux supplémentaires ont été dressés au cours du premier semestre 2011.

Questions et réflexions :

- Quid des grands cartons que les éboueurs laissent rue des Favorites ?
- La section de la rue de l'abbé Groult entre les rues Marmontel et François Villon, côté pair, manque de propreté. Les déjections canines et volatiles sont légions, le trottoir semble n'être jamais nettoyé. Le côté impair est, lui, nettoyé après chaque marché.
- Au niveau de la rue des Favorites et de la rue Gager Gabillot, des entreprises déposent des gravas.
- Rue Georges Pitard : en face du tabac « Le Vouillé » traînent mégots et coupons de jeux. Le trottoir n'est pas balayé. La station de vélo installée en face fait office de débarras. A quel arrondissement est rattachée la section de la rue Vouillé après les voies de chemin de fer ? Le passage des agents de propreté est trop rare.

Réponses aux questions :

Louisa FERHAT : Les entreprises déposant des gravas ne laissent pas leurs coordonnées. Il faut que les habitants appellent eux-mêmes les encombrants au 3975 et qu'ils fassent remonter toute information.

Jean-Raymond DELMAS : Vivre dans un 15^{ème} arrondissement propre est l'affaire de chacun. Il est nécessaire de signaler tout dépôt dès sa constatation afin qu'il soit enlevé.

Louisa FERHAT indique qu'elle a déjà signalé en Conseil de quartier le problème de la rue Vouillé et précise que le pont séparant la porte de Vanves et la porte Brancion est nettoyé par le 15^{ème} tandis que le pont entre la rue Vercingétorix et la rue Bertillon est nettoyé par 14^{ème}.

Bernard POTHIER : La propreté d'une ville n'est pas comparable à l'hygiène domestique. Les rues, empruntées par de nombreuses personnes, rendent impossible une propreté totale. Toutes les rues sont balayées à fréquences plus ou moins intenses. Le 15^{ème} compte environ 236 000 habitants et

chaque jour, entre 80 et 100 000 personnes y viennent travailler. Chaque usager est producteur de déchets.

Sur le mois de septembre 2011, 7 327 dépôts ont été signalés, représentant 660 jours de travail pour un seul agent. Sur ces 7 327 dépôts, 1 000 étaient factices : soit les encombrants n'ont pas été sortis, soit ils ont été récupérés. 22 tonnes d'encombrants sont enlevés chaque jour dans le 15^{ème}. 7 engins tournent de 6h à 20h, il est difficile de faire plus ou de passer plusieurs fois au même endroit dans la journée.

La rue est un espace commun, il est nécessaire de faire remarquer aux gens leur attitude incivique. En ce qui concerne les cartons non ramassés dans la rue des Favorites, ils doivent pouvoir passer dans les bennes multimatériaux. Il prend note du problème et en référera à l'entreprise concernée.

Questions et réflexions :

Marie DUMESNIL est partisane d'une éducation civique des habitants en utilisant des moyens humoristiques à l'image de la campagne de publicité de la RATP. Existe-t-il un moyen humoristique, tels que des badges, pour éduquer les gens sur le long terme ?

- Au niveau de la résidence de la Quintinie située rue de la Procession, des dépôts sauvages d'encombrants sont effectués très régulièrement.
- Les employés du Crédit agricole, rue Dutot, descendent fumer et boire le café sur le trottoir y laissant ensuite leurs détritrus. Les banques pourraient-elles recycler leurs gobelets ? Quid de l'antenne de 51m qui doit être mise sur le toit du 81 rue Dutot ?
- Le square à l'angle des rues d'Alleray et de la Procession est beau mais est souillé par les déjections de pigeons. Selon un agent rencontré dans le square, le service de nettoyage a été supprimé il y a quelques années, qu'en est-il ?
- Une habitante indique qu'elle a souvent sollicité le Conseil de quartier pour intervenir rue Falguière contre les gens jetant leurs déchets sur le toit du gymnase. Une ligne de vie doit être déposée. Bien que la Mairie ait obtenu une échelle, les agents ne peuvent pas monter sur le toit. Afin de régler le problème, il y a un travail de réunion à faire et notamment avec Paris Habitat. Le SDF qui était installé rue Bague a désormais pris place sous le hall de l'entrée du marché.
- Si les gens étaient verbalisés, ils seraient sûrement plus civils.

Micheline TRIPETTE : L'immeuble 48 rue Bague ressemble à une déchetterie. Paris Habitat semble se décharger de ces dysfonctionnements, ce qui engendre de grandes nuisances pour les locataires. Elle souhaite que le Conseil de quartier intervienne auprès de Paris Habitat. A-t-elle personnellement le droit de faire une pétition ?

Marie DUMESNIL propose qu'une partie des crédits d'investissements soit utilisée pour mettre en place une animation dans cet immeuble difficile de la rue Falguière afin d'inciter à plus de civilité. Une partie du budget de financement pourrait être consacrée à l'organisation de réunions, sensibilisations et animations soutenues par des animateurs. La répression seule n'est pas efficace.

Réponses aux questions :

Isabelle ROY : La Mairie de Paris effectue chaque année un baromètre de la propreté. Les Parisiens sont satisfaits aux 2/3. Sur le 1/3 restant, 15% des personnes estiment que le manque de propreté est dû à l'incivisme. Il est nécessaire de renforcer la communication, la pédagogie et la verbalisation. Depuis 2009 les compétences ont été décentralisées et un co-pilotage avec la mairie d'arrondissement a été mis en place.

Jean-Raymond DELMAS : Il semble peu probable que 2/3 des habitants du 15^{ème} soient satisfaits. La Mairie de Paris n'a donné aucune responsabilité pour la propreté aux mairies d'arrondissements. Elles n'ont ni budget, ni pouvoir sur les agents, ni sur la Direction de la propreté du 15^{ème}. La Mairie du 15^{ème} a toutefois de bonnes relations avec la Direction de la propreté du 15^{ème} avec qui elle collabore tous les jours.

Louisa FERHAT : Le nettoyage des bancs dans les parcs doit incomber au service des parcs et jardins. **Louisa FERHAT** s'en enquerra auprès de l'adjointe en charge des espaces verts.

Jean-Raymond DELMAS : Le susdit SDF doit être encouragé à aller dans un foyer. Si cela est nécessaire, il se rendra sur place avec la police et les services de propreté afin de retirer toutes les installations. Il y a suffisamment de places dans le 15^{ème} pour loger les SDF, souvent, le refus vient d'eux.

Louisa FERHAT : L'association Aurore agit sur le terrain auprès des sans abris. Cette personne leur sera à nouveau signalée.

Se sont aux SDF que revient la responsabilité de demander une place en foyer. L'association Aurore est là pour les inciter à effectuer les démarches. **Louisa FERHAT** va se renseigner auprès de l'association afin de savoir où elle en est avec ce monsieur.

Jean-Raymond DELMAS : Le gymnase rue Falguière relève de la responsabilité de Paris Habitat, il est alors difficile de verbaliser.

Louisa FERHAT : Un travail de concertation doit être organisé avec Paris Habitat par le moyen de réunions. Cela a déjà fonctionné pour le quartier Kandinsky où Paris Habitat et les 3F ont consenti à faire un grand nettoyage plus souvent.

Jean-Raymond DELMAS : La Mairie n'a pas autorité en ce qui concerne l'intérieur des immeubles. Il est nécessaire de faire des pétitions communiquées ensuite à Paris Habitat. Le fait de pétitionner est un droit reconnu à toute personne physique ou morale.

Philippe GOUJON précise qu'il ne siège que peu en Conseil de quartier afin de laisser un espace de discussion autonome. Les ordres du jour sont d'ailleurs définis par les conseillers de quartier en réunions préparatoires.

La propreté est un souci constant de la mairie du 15^{ème}. La mairie d'arrondissement a pour rôle de mener des discussions, d'effectuer un suivi et d'organiser des réunions pour obtenir des solutions et négocier des moyens avec la mairie centrale avec laquelle Jean-Raymond DELMAS est en lien quasi constant. La propreté est une des sources de mécontentement les plus importantes.

La taxe de balayage a été augmentée de 40%, cela devant permettre d'augmenter les moyens dans les arrondissements qui en ont le plus besoin. La majorité va ainsi déposer un vœu au Conseil d'Arrondissement afin de récupérer une partie de cette augmentation.

La première réunion du CICA depuis son élection portait sur la propreté. Monsieur Dagnaud avait alors indiqué qu'il partageait son diagnostic sur l'état et le manque de moyens du 15^{ème} arrondissement.

2) Présentation du projet de minibus de quartier

Philippe GOUJON : Le minibus de quartier a pour but de désenclaver certains quartiers de l'arrondissement et de faciliter les déplacements dans le centre et le sud du 15^{ème}. Il desservira les lieux de vie tels que la médiathèque ou la Mairie et des arrêts seront mutualisés avec des lignes de bus ou de métro.

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées sur le sujet. En juillet 2008, le thème commençait à être évoqué suite au Conseil de quartier Saint Lambert qui avait adopté un projet de navette de proximité le 21 janvier 2007. Une seconde réunion se tint en avril 2011 afin de présenter un itinéraire et de se concerter avec la population. Le 6 mai 2011 les 6 Conseils de quartier ont été réunis et certaines évolutions étaient alors à noter : les boucles Bargue-Falguière-Vigée Lebrun-rue de Cherbourg ont été supprimées au profit de passages dans la rue de la Croix-Nivert, la rue Castagnary et la rue André Gide. Une demande est apparue à plusieurs reprises : un arrêt à Porte de Versailles.

Beaucoup d'efforts et d'interventions diverses au niveau du Conseil de Paris et du Conseil d'Arrondissement ont été fournis pour parvenir à ce résultat.

Ce projet rendra de grands services à la population et comblera un maillage déficient en transport en commun dans ce secteur.

Daniel LE DOUR : Le tracé du minibus a été de nombreuses fois l'objet de concertation. Ainsi, le dossier le concernant est détaillé et est prêt à faire l'objet d'un appel d'offre.

Yvette RANC : Le dossier de consultation est en phase de réalisation. L'appel d'offre sera ouvert aux sociétés spécialisées en transports, la législation disposant depuis fin 2009 l'obligation d'appel d'offre pour choisir un exploitant.

L'itinéraire total représente un linéaire de 8km dont les arrêts seront espacés d'environ 250m. Les arrêts 3, 7, 11, 15, 18, 22, 21 et 26 sont mutualisés avec des arrêts correspondant à des dessertes de bus ou de métro. Les arrêts finaux seront fixés lorsque l'exploitant sera désigné et seront conjointement définis avec la Préfecture et la mairie d'arrondissement. Les arrêts choisis sont inscrits au cahier des charges. Le minibus desservira, en plus des arrêts mutualisés, les lieux suivants : rue Formigé, rue Renaudot, 14 rue Félix Faure, 176-180 rue de Javel, 224-228 rue de Javel, 24 rue Olivier de Serres, 82 rue Olivier de Serres, 108 rue Olivier de Serres, avenue de la porte de Plaisance, 2 avenue Bartholomé, rue Fizeau, rue Labrouste, rue saint-Amand, rue Plumet, rue d'Alleray, rue Yvart, rue Victor Duruy, rue d'Alleray et place Adolphe Chérioux.

Le calendrier de mise en œuvre dépend de différentes procédures administratives. Le STIF doit donner une délégation de compétence à la Ville de Paris pour lancer le bus de quartier puis l'appel d'offre sera ensuite émis. Lorsque l'exploitant sera choisi, environ 8 mois de préparation de service seront nécessaires. Ces derniers comprennent la commande et la fabrication des véhicules ainsi que les travaux d'aménagement des points d'arrêt. Le minibus devrait être mis en service courant 2013.

Questions et réflexions :

- Quelle sera la fréquence de passage des minibus ?
- Quels aménagements sont prévus pour les arrêts ? Y aura-t-il des bancs ?
- La circulation s'effectue-t-elle dans un seul sens ?
- Si l'exploitant n'est pas la RATP, est-il tout de même possible d'utiliser les tickets de métro ?
- Le bus sera-t-il silencieux ?
- L'arrêt de bus Procession est mal agencé, les usagers se trouvent souvent face à des plots ou des poubelles en descendant du bus.
- Dans la rue Barruel, de chaque côté du trottoir, environ 50 grilles d'arbres manquent. Quand les trottoirs de la rue Cambronne seront-ils refaits ?

Réponses aux questions :

Yvette RANC : La fréquence des passages sera identique aux autres bus de quartier parisiens. Le minibus passera toutes les 15 minutes en semaine et 20 minutes le dimanche. Le service sera fonctionnel de 7h30 à 20h30. Les arrêts seront marqués soit par un poteau soit par un abribus lorsque la place le permettra.

Louisa FERHAT : L'aménagement des arrêts doit aussi tenir compte des personnes à mobilité réduite qui doivent pouvoir continuer à circuler sur le trottoir aussi librement que possible.

Yvette RANC : Les points d'arrêt pourront être réalisés de deux manières :

- soit en évitement entre des places de stationnement existantes : la bordure du trottoir reste au même endroit, et est remise à niveau pour que les personnes à mobilité réduite puissent y avoir accès.
 - soit avec avancée de trottoir (quai bus) : le bus s'arrête en pleine voie et ne fait pas de manœuvre.
- Le minibus effectuant une boucle, il ne circulera que dans un seul sens.

Philippe GOUJON : Le choix de faire une boucle large de 8km s'est rapidement imposé. Celle-ci permet en effet de desservir un maximum d'arrêts et de quartiers contrairement à une petite boucle qui aurait privilégié un seul quartier.

Yvette RANC : Les boucles sont assez rapprochées, permettant ainsi de pouvoir couper l'itinéraire. Les tickets de transports du minibus seront soumis au régime de tarification francilienne.

Philippe GOUJON : La loi de 2009 dispose que pour toute création de ligne de transport régulière un appel d'offre doit être fait. Le minibus coûtera annuellement entre 1 million et 1.5 million d'euros. La mise en concurrence permet ainsi de réduire les coûts.

Afin de s'inscrire dans une politique de développement durable, le minibus sera électrique.

Isabelle ROY salue ce projet qui offre un meilleur service de proximité. L'accès au minibus sera facilité pour les personnes à mobilité réduite et desservira des lieux de vie tel que la rue Olivier de

Serres oubliée jusque là. Cela est un bel exemple de concertation. Le minibus était un engagement de mandature de Bertrand Delanoë et Anne Hidalgo pour le 15^{ème}. **Isabelle ROY** estime que l'idée de Marie DUMESNIL concernant la médiation est à approfondir.

Louisa FERHAT remercie toutes les personnes ayant travaillé sur le projet du bus de quartier et particulièrement Monsieur Reims, ancien membre du Conseil de quartier, qui a lancé le projet en 2004.

Daniel LE DOUR : Le service de voirie du 15^{ème} sera le maître d'œuvre des opérations en la matière. Certains arrêts seront équipés de quai rallongeant la durée des travaux.

Philippe GOUJON est partisan des marches exploratoires permettant de voir l'implantation exacte des arrêts et leur fiabilité. Toute proposition de déplacement, de dénomination des stations ou de la ligne de bus est attendue.

Daniel LE DOUR rappelle que le principe d'implantation général est défini et que toute modification de tracé ne s'effectuera qu'à la marge en phase de réalisation.

Louisa FERHAT : Le bus de quartier sera électrique et par conséquent, silencieux.

Il était prévu qu'une antenne soit installée au 80 rue Dutot, une crèche étant située en bas de l'immeuble. Faisant appel au principe de précaution, la mairie d'arrondissement répond négativement au projet se référant à l'article 110-1 du code de l'environnement visant à prévenir un risque de dommage grave et irréversible.

Questions et réflexions :

-La décision finale, en ce qui concerne l'antenne, appartient à la mairie centrale. Un recours amiable a été déposé auprès de la Mairie de Paris par un groupe d'habitants. Aucune concertation préalable n'a été organisée avec les riverains.

Réponse aux questions :

Philippe GOUJON précise qu'une multitude de demandes d'installation d'antennes dans le 15^{ème} sont formulées et qu'il est alors impossible d'organiser une réunion sur toutes. La mairie d'arrondissement donne systématiquement un avis négatif pour toute installation d'antenne à proximité d'une école ou d'une crèche.

Si la commission de la mairie centrale, chargée de donner un avis définitif est en divergence avec la mairie d'arrondissement, celle-ci réunit les habitants afin de recueillir leur avis en présence des responsables de la Mairie centrale et de l'Agence de l'écologie urbaine.

Le 15^{ème} arrondissement a été retenu pour tester, à la demande du Ministère de l'Environnement, une nouvelle puissance d'émission de 0.6, de façon à pouvoir faire évoluer la réglementation et la législation.

Louisa FERHAT remercie les personnes présentes. Une réunion sera organisée avec les conseillers de quartier suppléants afin d'organiser des groupes de travail.